Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

Septembre 2026

PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CRÈCHE FAMILIALE INTERCOMMUNALE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

SOMMAIRE

I- LE TERRITOIRE DU GRAND DAX 3
A. Données géopolitiques 3
B. Le Grand Dax, premier bassin de vie des Landes 4
1. Evolution démographique 4
2. Données socio-économiques 5
C. Analyse démographique de la tranche 0-15 ans 7
1. Analyse du dernier recensement 7
2. Indicateurs CAF 8
II- L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 3 ANS 10
A. Analyse des besoins d'accueil des moins de 3 ans 10
1. Généralités 10
2. Les besoins de garde spécifique 12
B. Les services Petite Enfance du territoire du Grand Dax 12
1. L'accueil collectif 12
2. L'accueil familial 12
3. L'accueil à domicile – Les assistants maternels indépendants 13
4. Le Relais Petite Enfance Intercommunal « La Marelle » (RPEI) 13
5. Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) 14
6. Garde d'enfant(s) à domicile 14
7. Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) 14
III- PROJET SOCIAL 14
A. Politique d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax 14
B. La crèche familiale du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax 15
1. Missions 15
2. Objectifs 15
3. Les partenaires 16
4. Fonctionnement 16
IV- PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 17

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

I. LE TERRITOIRE DU GRAND DAX

A. Données géopolitiques

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax est composée de 20 communes : Angoumé – Bénesse-lès-Dax – Candresse – Dax – Gourbera – Herm – Heugas – Mées – Narrosse – Oeyreluy – Rivière-Saas-et-Gourby – Saint-Pandelon – Saint-Paul-lès-Dax – Saint-Vincent-de-Paul – Saugnac-et-Cambran – Seyresse – Siest – Tercis-lès-Bains – Téthieu – Yzosse.



La Communauté d'Agglomération du Grand Dax est située au sud-ouest du département des Landes, à une vingtaine de kilomètres de la côte atlantique, à 55 kilomètres de Mont-de-Marsan, Préfecture des Landes, à 60 kilomètres de Bayonne et 150 kilomètres de Bordeaux. Cette partie du département est particulièrement dynamique et attractive du fait de son climat, de sa position géographique, l'effet attractif de la côte, son environnement naturel préservé, la qualité de vie qu'il propose mais aussi grâce à son patrimoine sportif et culturel et à son excellence thermale.

Le territoire s'étend sur 344,3 km2, plus de 90 % est constitué d'espaces naturels, agricoles, forestiers, de cours d'eau ou d'espaces non bâtis. Il est structuré autour d'un pôle urbain (Dax et Saint-Paul-lès-Dax), de pôles relais (communes de Saint-Vincent-de-Paul, Yzosse, Narrosse, Seyresse, Oeyreluy) et de communes rurales.

L'attractivité résidentielle du Grand Dax repose également sur un marché foncier et immobilier encore accessible, avec des niveaux de prix plus modérés que ceux pratiqués sur le littoral landais et dans le Pays basque, contribuant ainsi à renforcer son rôle de territoire d'accueil.

Le territoire a connu, au cours des dernières décennies, une croissance urbaine importante.

Les dynamiques démographiques sont également marquées par un vieillissement de la population, une baisse des moins de 15 ans et une baisse constante de la natalité.

Le dynamisme économique, fondé sur la santé, le numérique et l'innovation joue aussi un rôle important dans l'attractivité globale du territoire tout comme son accessibilité.

Le développement des mobilités douces, la gestion de l'eau et la transition énergétique figurent parmi les priorités du territoire.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

Positionnement régional *(cartes extraites du PLUi-H du Grand Dax adopté le 19 décembre 2019)*



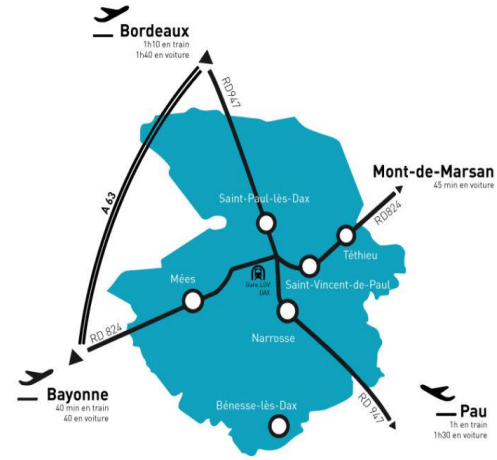

B. Le Grand Dax, premier bassin de vie des Landes

1. Evolution démographique *(données INSSE 2023)*

Avec une population de **59 038 habitants**, le Grand dax est le premier bassin de vie du département des Landes. Il connaît une croissance démographique régulière.

Population par grandes tranches d'âges

Âge	2012	%	2017	%	2023	%
Moins de 15 ans	8 210	15,2	8 035	14,6	8 014	13,6
De 15 à 24 ans	5 930	11,0	5 547	10,1	6 011	10,2
De 25 à 39 ans	9 057	16,7	8 484	15,4	8 986	15,2
De 40 à 54 ans	11 266	20,8	10 994	20,0	11 185	18,9
De 55 à 64 ans	7 600	14,0	7 628	13,9	8 353	14,1
De 65 à 79 ans	8 165	15,1	9 706	17,6	11 480	19,4
80 ans ou plus	3 907	7,2	4 674	8,5	5 009	8,5
Ensemble	**54 134**	**100,0**	**55 067**	**100,0**	**59 038**	**100,0**

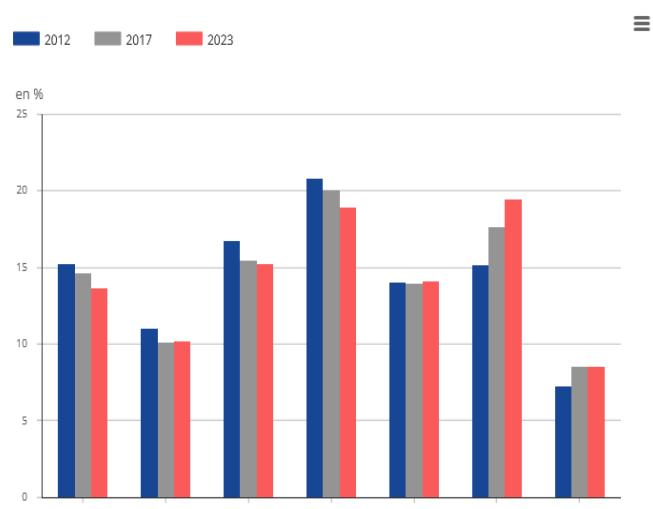

Sources : Insee, RP2012, RP2017 et RP2023, exploitations principales, géographie au 01/01/2026.

En 10 ans le territoire a gagné 4 904 habitants, principalement des 65 ans et plus qui représentent 28% de la population. Comme de nombreux territoires du littoral et du Sud-Ouest, le Grand Dax connaît un vieillissement progressif de sa population.L'évolution démographique est essentiellement liée aux **arrivées de nouveaux habitants**.

Entre 2017 et 2023 :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

- **solde naturel : – 0,5 % par an** ;
- **solde migratoire : +1,6 % par an**.

Le territoire attire davantage d'habitants qu'il n'en perd, ce qui compense largement le déficit naturel lié au vieillissement de la population.

2. Données socio-économiques *(données INSEE 2023)*

L'un des principaux enjeux du Grand Dax pour les années à venir sera de conforter son attractivité auprès des jeunes ménages, afin de favoriser le renouvellement démographique, de soutenir le dynamisme économique et de préserver l'équilibre entre les générations.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Type d'activité	2012	2017	2023
Ensemble	**33 852**	**32 653**	**34 534**
Actifs en %	**72,7**	**74,3**	**76,3**
Actifs ayant un emploi en %	61,8	62,2	67,0
Chômeurs en %	10,9	12,1	9,3
Inactifs en %	**27,3**	**25,7**	**23,7**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,1	7,9	7,5
Retraités ou préretraités en %	10,9	8,8	7,5
Autres inactifs en %	8,3	9,0	8,6

Sources : Insee, RP2012, RP2017 et RP2023, exploitations principales, géographie au 01/01/2026.

Le marché de l'emploi est dynamique, avec une hausse du taux d'emploi depuis 2017 et un recul du chômage à 9,3 %.

L'économie du Grand Dax repose sur un modèle principalement tertiaire, structuré autour des services, du commerce, de la santé et du thermalisme.

Les emplois sont liés aux activités présentielles :

- Un poids important de l'emploi public (administrations publiques, enseignement) et une prépondérance des activités santé/social (centre hospitalier de Dax, emplois médicaux et paramédicaux induits par la forte activité thermale).
- Le thermalisme qui constitue l'un des principaux marqueurs économiques et identitaires du territoire(les villes de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax figurent parmi les premières destinations thermales françaises).
- Une industrie présente et spécialisée (emballage et papier, chimie verte, aéronautique, agroalimentaire, transformation industrielle).
- Secteur du commerce, transport et services divers.

Le secteur tertiaire se caractérise par une forte proportion de femmes (parfois en situation monoparentale), de petits salaires et de temps partiels souvent subis.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

Niveau de vie médian et taux de pauvreté	EPCI : d
Niveau de vie médian en 2023, en euros	25 230
Taux de pauvreté en 2023, en %	14,2

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2025

Le niveau de vie médian est légèrement inférieur à la moyenne nationale, avec un taux de pauvreté de 14,2 %.

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2012	%	2017	%	2023	%	2012	2017	2023
Ensemble	**25 990**	**100,0**	**27 230**	**100,0**	**30 374**	**100,0**	**52 374**	**53 460**	**57 337**
Ménages d'une personne	**10 412**	**40,1**	**11 412**	**41,9**	**13 848**	**45,6**	**10 412**	**11 412**	**13 848**
Hommes seuls	4 260	16,4	4 537	16,7	5 560	18,3	4 260	4 537	5 560
Femmes seules	6 151	23,7	6 875	25,2	8 288	27,3	6 151	6 875	8 288
Autres ménages sans famille	**568**	**2,2**	**490**	**1,8**	**385**	**1,3**	**1 331**	**1 112**	**838**
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**15 010**	**57,8**	**15 329**	**56,3**	**16 141**	**53,1**	**40 632**	**40 936**	**42 650**
Un couple sans enfant	7 338	28,2	7 662	28,1	8 101	26,7	15 029	15 615	16 477
Un couple avec enfant(s)	5 336	20,5	5 123	18,8	5 167	17,0	19 750	19 095	19 101
Une famille monoparentale	2 336	9,0	2 543	9,3	2 873	9,5	5 853	6 226	7 072

Sources : Insee, RP2012, RP2017 et RP2023, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2026.

Les familles monoparentales représentent 9,5% des ménages en 2023 sur le Grand Dax (moyenne nationale INSEE 2020 : 25%).

L'offre d'emplois est principalement concentrée sur les polarités de Dax et Saint-Paul-Lès-Dax.

En matière d'habitat, 37 375 logements sont recensés en 2023.

- Répartition du parc : **81,1 %** de résidences principales, **11,3 %** de résidences secondaires, **7,7 %** de logements vacants.
- Types de logements : **53,3 %** de maisons, **46,1 %** d'appartements.

Le nombre de résidences principales continue d'augmenter, sous l'effet de la croissance démographique et de la diminution de la taille des ménages.

Le projet de territoire de l'Agglomération du Grand Dax 2021-2035 intègre le développement démographique futur avec comme ambition :

- de procurer aux habitants et usagers du territoire un environnement de qualité au quotidien,
- de mieux se loger, et permettre aux habitants actuels et futurs d'accéder un logement adapté à leurs besoins en termes de localisation et de ressources tout au long de leur parcours de vie.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

Les principales actions prévues, en lien avec le PLUI-H du Grand Dax, sont :

- réhabiliter le parc vétuste et requalifier les centres anciens,
- favoriser les dispositifs d'accession sociale à la propriété,
- mieux répartir et développer une offre équilibrée de logements sociaux en lien avec la stratégie foncière,
- requalifier l'offre de logement social par la réhabilitation/rénovation,
- proposer une offre de logements en habitat inclusif dans les nouvelles opérations.

La mise en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax d'une politique habitat privilégiant le développement de l'offre locative, de l'accession sociale à la propriété et donc l'accueil de familles, sera certainement de nature à favoriser le développement/l'installation d'une population jeune.

C. Analyse démographique de la tranche 0-15 ans

Il est intéressant d'observer l'évolution démographique du territoire grâce à deux angles de vue qui se complètent :

- ✓ Les éléments du dernier recensement
- ✓ Les données de la CAF des Landes

1. Analyse du dernier recensement (source INSEE 2023)

Naissances et décès domiciliés

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Naissances domiciliées	469	450	420	474	423	502	484	438	410	390
Décès domiciliés	654	682	724	692	691	741	778	779	756	754

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2026.

Evolution de la population de moins de 15 ans

Année	Nombre de 0-15 ans	Part de la population
2012	8 210	15,2 %
2017	8 035	14,6 %
2023	8 014	13,6 %

Les moins de 15 ans représentent 13,6% de la population du Grand Dax, ce chiffre baisse faiblement mais régulièrement.

Le nombre de naissance a fortement chuté depuis 2016 passant de 469 naissances à 390 en 2025.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

Le taux de natalité est de 8,1% entre 2017 et 2023, il était de 12,4% entre 1975 et 1982. Le Grand Dax connaît une natalité structurellement faible, comparable à celle de son département et de sa région, la Nouvelle-Aquitaine ayant l'un des taux de natalité les plus faibles de France, en raison notamment de sa population plus âgée .

Taux de natalité comparatif en 2023 (source INSEE) :

Territoire	Taux de natalité (‰)
Grand Dax (CA)	8,1 ‰
Landes	8,2 ‰
Nouvelle-Aquitaine	8,0 ‰
France	9,9 ‰

Enjeux pour le Grand Dax :

- Les effectifs scolaires devraient rester relativement stables à court terme, mais avec une tendance à la diminution à moyen terme.
- Les besoins en crèches et en services périscolaires pourraient évoluer selon les communes, avec des disparités entre les secteurs urbains et périurbains.

2. Indicateurs CAF *(source CAF des Landes)*

Répartition du nombre d'enfants d'allocataires CAF par tranches d'âge

	CA DU GRAND DAX		DEPARTEMENT DES LANDES	
	Nb	%	Nb	%
0-2 ans révolus	1 160	12,0%	8 565	12,2%
3-5 ans révolus	1 320	13,6%	9 405	13,4%
6-11 ans révolus	3 020	31,1%	22 670	32,3%
12-17 ans révolus	3 315	34,2%	24 215	34,5%
18-24 ans révolus	885	9,1%	5 425	7,7%

Source : Caf, fr6, 31/12/2025

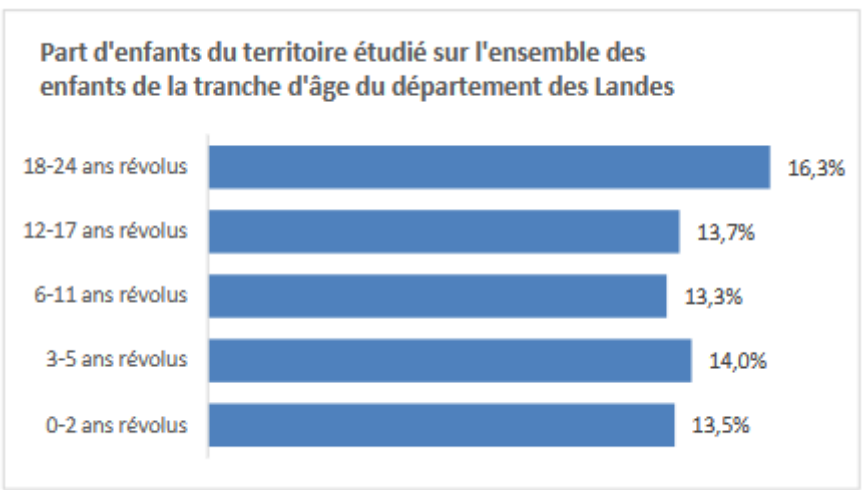

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

Le Grand Dax regroupe 13,5% des enfants de moins de 3 ans du Département des Landes.

Analyse CAF 2022, publiée en juin 2026 (pré-diagnostic à l'élaboration de la CTG)

- **Petite enfance**

Le territoire du Grand Dax comporte 1 317 enfants de moins de 3 ans en 2022, chiffre en diminution sur les 6 dernières années : - 1,5% par an.

Avec 1 265 enfants de moins de 3 ans connus par la CAF en 2024, c'est 91% des enfants de 3 ans qui sont couverts par la CAF (90% sur le département).

Le profil des familles allocataires avec au moins un enfant de moins de 3 ans diffère sensiblement entre celui du Grand Dax et le département :

- 22,3% sont des familles monoparentales (contre 14,5% dans les Landes),

- 15,9% sont des familles nombreuses avec au moins 3 enfants à charge (contre 16,8% dans les Landes),

- 57,5% sont des familles où un ou deux parents sont en emploi (contre 65,2% dans les Landes). Chez les couples, la proportion atteint 61,5%.

A fin 2023, avec 937 places en accueil formel (assistants maternels, Eaje, salariés à domicile et préscolarisation) le taux de couverture global de la CA du Grand Dax est de 71% soit un taux légèrement au-dessus de la moyenne départementale (70,5%). Plus de 60% des places d'accueil sont offertes par les assistants maternels. 33% concerne l'offre en Eaje.

Tableau : Enfants de moins de 3 ans (*source : Insee, RP2016 et RP2022, Caf, Fr6 décembre 2019 et 2024)*

Enfants de moins de 3 ans	Zone d'étude	Zone de référence	#
Nombre de naissances domiciliées 2022	484	3 602	
Evolution annuelle moyenne du nombre de naissances domiciliées (2016-2022)	0.5%	0.5%	
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	1 317	10 283	
Evolution annuelle moyenne du nombre d'enfants de moins de 3 ans (2016-2022)	-1.5%	-1.6%	
Nombre d'enfants de foyers allocataires de moins de 3 ans	1 265	9 250	
Evolution annuelle moyenne du nombre de ces enfants de moins de 3 ans (2019-2024)	-0.2%	-1.1%	
Nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de l'aeeh	5	35	
Part des familles allocataires avec au moins un enfant de moins de 3 ans	21.5%	22.4%	
Part des familles monoparentales allocataires avec au moins un enfant de moins de 3 ans	22.3%	14.5%	
Part des familles nombreuses allocataires avec au moins un enfant de moins de 3 ans	15.9%	16.8%	
Part des familles allocataires avec enfant de moins de 3 ans dont un ou deux parents sont en emploi	57.5%	65.2%	
Part des familles monoparentales allocataires avec enfant de moins de 3 ans dont le parent est en emploi	42.3%	50.0%	
Part des familles biparentales allocataires avec enfant de moins de 3 ans dont les deux parents sont en emploi	61.5%	67.8%	

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

- **Enfance et jeunesse**

En 2022, le Grand Dax compte 1 471 enfants de 3 à 5 ans révolus dont 91,4% sont connus par la Caf. En 6 ans le nombre d'enfants a diminué moins rapidement que sur le département : -0,9% par an contre -1,4% par an dans les Landes.

Les enfants de 6 à 11 ans révolus sont 2,3 fois plus nombreux (3 350) et leur nombre est en augmentation sur les 6 dernières années : +0,5% par an contre +0,2% sur le département. 90,4% des enfants de 6 à 11 ans sont couverts par la CAF.

Près de 3 jeunes sur dix de moins de 25 ans ont entre 12 et 17 ans révolus. En 6 ans, le nombre de jeunes de cette tranche d'âge a augmenté : +0,8% par an contre +0,8% par an dans les Landes. 88,3% des jeunes de 12 à 17 ans révolus sont couverts par la CAF.

Sur le territoire, la Caf a financé au titre de l'année 2024 :

- 3 accueils adolescents

- 13 accueils extra-scolaires

- 17 accueils périscolaires

II. L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 3 ANS

A. Analyse des besoins d'accueil des moins de 3 ans

1. Généralités

Au 31/12/2024, 1 296 enfants de moins de 3 ans domiciliés sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dax étaient connus de la CAF. Parmi eux, 55% ont des parents actifs, soit 715 enfants.

DIAGNOSTIC ÉVOLUTION 2022-2024 (données IMAJE 2025 non communiquées)			
État des lieux 2024		**% Evolution 2022/ 2024 ou 2025**	**Constat et enjeux identifiés**
Nbre d'enfants Caf ou Msa de moins de 3 ans	**1296**	-7,56%	Baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans. Baisse de la natalité. Sur 1296 enfants de moins de 3 ans, 1150 sont concernés par un mode d'accueil.
Nbre d'enfants Caf ou Msa de 3 à 5 ans	**1376**	+6,50%	
Nbre d'enfants Caf dont tous les parents travaillent	**715**	-1,10%	
Nbre d'enfants de moins de 6 ans inscrits en EAJE (crèche)	**620** (données fournies par les gestionnaires de structures base 2025)	-0,32%	Le choix premier des familles s'oriente vers l'accueil collectif, hormis pour les familles qui travaillent en horaires décalés. On observe néanmoins une baisse des demandes des familles dans les accueil collectifs.
Nbre d'enfants de moins de 3 ans accueillis par un assistant maternel	**476**	+3%	Légère augmentation du nombre d'enfants accueillis par un assistant maternel sur la période.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

Nbre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant du Cmg garde d'enfants à domicile	**9**	0%	Maintien du nombre d'enfants bénéficiant du CMG garde à domicile sur la période. Le coût de la garde d'enfants à domicile reste élevé pour une majorité des familles.
Nbre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant du Cmg structures (micro crèches)	**57**	+2,39%	Augmentation du nombre d'enfants bénéficiant du CMG structure PAJE sur la période, grâce à l'ouverture de 2 micro-crèches (même après la fermeture de la micro crèche « Tralalère » en août 2025).
Nbre d'enfants de 2 ans scolarisés	**39** (données 2023)	+11,42%	Augmentation du nombre d'enfants de moins de 2 ans scolarisés. Les classes qui les accueillent ne sont ouvertes que le matin et il reste difficile pour les familles de trouver un mode d'accueil en complément.
Nbre d'EAJE	**6**	0%	
Nbre de places en EAJE	**250**	-4,58%	Réduction de la capacité d'accueil de la crèche familiale du CIAS de 20 à 8 places à la suite de départs à la retraite.
Nbre de micro crèches	**5**	+66,66%	Deux micro-crèches ont ouvert et une a fermé.
Nbre de places en micro crèches	**60**	+76,47%	
Nbre de MAM	**11**	+175%	7 nouvelles MAM ont ouvert sur le territoire.
Nbre AM en activité au 31/12/24	**154**	-1,91%	Au 31 décembre 2025, il y a 103 places disponibles chez les assistants maternels du territoire (MAM comprises), soit 15,26% de la capacité d'accueil. On compte 188 assistants maternels en activité, déduction faite des départs à la retraite prévus.
Nbre AM actives au moins 1 mois dans l'année	**169**	-3,97%	
Capacités d'accueil chez les assistants maternels en activité au 31/12/25	**675 places**	+5%	
Places disponibles chez les assistants maternels au 31/12/25	**103 places**	+49,28%	20 nouveaux assistants maternels ont été agréés depuis le 1er janvier 2025.
Nbre d'assistants maternels de plus de 55 ans en activité au 31/12/24	**54**	+1,88%	Stabilisation du nombre de professionnels de plus de 55 ans.
Part des assistants maternels en activité de 55 ans et plus au 31/12/24	**35,1%**	+3,84%	

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

2. Les besoins de garde spécifique

Pour les parents qui travaillent en horaires atypiques au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (secteur hospitalier, grande distribution, restauration, tourisme, activité saisonnière agricole ou agro-alimentaire…), les crèches collectives et haltes-garderies sont inaccessibles en raison de leurs horaires de fonctionnement, de même, peu d'assistants maternels indépendants acceptent de travailler sur ces horaires décalés.

Il est très difficile d'estimer précisément l'intensité de la demande des ménages travaillant avec des horaires atypiques et pour qui la garde de leur enfant est une difficulté.

La crèche familiale du CIAS du Grand Dax permet de répondre à ces besoins de garde spécifique.

B. Les services Petite Enfance du Territoire du Grand Dax

1. L'accueil collectif

Afin de répondre aux demandes en accueil collectif des parents, le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax compte 4 crèches collectives en multi accueil, une halte-garderie, 5 micros-crèches et 1 crèche familiale.

Ces structures sont centralisées principalement sur les 2 pôles urbains (Dax et Saint-Paul-lès Dax).

Crèches collectives :

- « Les Girafes de l'Adour » sur Dax : **60** places.
- « Pôle Enfance Famille Nelson Mandela » sur Dax :
  - Crèche des Lutins : **60** places,
  - Crèche les Pitchouns : **40** places.
- « Multi-accueil Françoise Dolto » sur Saint-Paul-lès-Dax : **60** places.

Halte-garderie :

- « Maison de l'Enfance » sur Dax : **20** places.

Crèche Familiale CIAS Grand Dax : **8** places.

Micros-crèches :

- « Les p'tits babadins » sur Saint-Paul-lès-Dax : **12** places.
- « Kokoon » sur Saint-Paul-lès-Dax : **12** places.
- « Les super héros de Mées » sur Mées : **14** places.
- « Maëlaïa » sur Narrosse : **12** places.
- « Le petit monde de Pia » sur Tercis-lès-Bains : **12** places.

L'ensemble de ces structures offrent **310** places collectives sur le territoire du Grand Dax.

2. L'accueil familial

La crèche familiale est un établissement d'accueil du jeune enfant qui associe un accueil familial au domicile d'assistants maternels agréés et salariés du CIAS du Grand Dax avec une organisation collective.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

Les lieux d'accueils sont répartis sur 2 communes du Grand Dax (Saint-Paul-lès-Dax et Oeyreluy) offrant une capacité d'accueil de **8** places avec une souplesse de fonctionnement répondant aux horaires décalés et atypiques.

3. L'accueil à domicile - Les assistants maternels indépendants

Les assistants maternels indépendants agréés, qui assurent l'accueil d'enfants à leur domicile, sont un maillon essentiel pour les communes de première et seconde couronne. Ils constituent une alternative aux modes d'accueils collectifs.

Au 31/12/24, Source IMAJE (Indicateurs de Mesure de l'Accueil du Jeune Enfant CAF) : 154 assistants maternels étaient en activité et 169 avaient été actifs/actives au moins un mois dans l'année, Maisons d'Assistants Maternels (MAM) comprises. 54 de ces assistants maternels avaient plus de 55 ans, soit 35,1% des personnes en activité.

Au 31/12/25, la capacité d'accueil chez les assistants maternels en activité est de 675 places dont 103 restent disponibles (MAM comprises).
On observe une stabilisation du nombre d'assistants maternels en activité : augmentation du nombre de nouveaux agréés (20 nouveaux AM), y compris les assistants maternels travaillant en MAM. Cela a compensé les départs à la retraite et les arrêts d'activité.

4. Le Relais Petite Enfance Intercommunal « La Marelle » (RPEI)

L'accueil au domicile des assistants maternels agréés indépendants est le mode de garde le plus important en nombre de places d'accueil de jeunes enfants sur le territoire.

L'ouverture du RPEI par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en janvier 2009, a eu pour objet de répondre au besoin de coordination de cet accueil familial : faciliter l'organisation de l'offre, informer et conseiller les parents et les assistants maternels, rompre l'isolement des professionnels.

L'objectif du RPEI est de valoriser ce mode de garde et d'améliorer la qualité d'accueil offerte aux enfants et à leurs familles en répondant aux missions suivantes :

L'information et l'accompagnement des familles :

- ✓ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire ;
- ✓ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne ;
- ✓ Le guichet unique d'information (mission renforcée) ;
- ✓ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels ;
- ✓ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.

L'information et l'accompagnement des professionnels :

- ✓ Informer les professionnels sur le métier ;
- ✓ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr ;
- ✓ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels ;
- ✓ Organiser des ateliers d'éveil ;
- ✓ L'analyse de la pratique (mission renforcée) ;
- ✓ Accompagner le parcours de formation des professionnels ;
- ✓ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels ;
- ✓ Promouvoir le métier d'assistant maternel ;
- ✓ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

5. Les Maisons d'Assistants maternels (MAM)

Les Maisons d'Assistants Maternels se définissent par un regroupement d'assistants maternels pouvant aller jusqu'à 4 professionnels, agréés par la PMI, chacun accueillant son groupe d'enfants dans un local commun.

Les MAM se sont développées et on en compte 11 en 2025 (7 nouvelles MAM depuis 2021), implantées sur les communes de Mées, de Narrosse, de Saint-Paul-lès-Dax et de Tercis-lès-Bains. Ce mode d'accueil reste séduisant pour les familles.

6. Garde d'enfant(s) à domicile

Ce service permet à l'enfant de rester dans son environnement familial, et de respecter son rythme de vie. Il offre la possibilité pour les parents de voir leur enfant gardé quelles que soient les circonstances (enfant malade, retour tardif des parents du travail, garde de courte durée, dimanche et jour férié,...).

7. Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Sur le Grand Dax deux LAEP sur les villes-centre proposent un espace convivial qui accueille, de manière libre, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Politique et perspectives de la Petite enfance sur le territoire (orientations de la CTG, du SDSF ou autres) :

Dotée partiellement de la compétence Petite enfance (RPE et EAJE Familial), la Communauté d'Agglomération du Grand Dax fait partie des territoires prioritaires du Schéma Départemental des Services aux Familles des Landes.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales. Elle a pour but de partager une vision commune du territoire et de conditionner le versement des bonus territoire CTG.

Le périmètre de la CTG du Grand Dax comprend le soutien à la parentalité, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale, avec en transversalité, la politique de la ville, l'accès au numérique, les gens du voyage.

Dans le cadre du prochain renouvellement de Convention Territoriale Globale 2027/2030 un nouveau plan d'actions avec renforcement des actions existantes et de nouvelles orientations sur le territoire sera élaboré en matière petite enfance.

III. PROJET SOCIAL

A. Politique d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Fin 2026, le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, l'ensemble des communes du Grand Dax et la CAF des Landes pour la période 2027-2030 sera approuvé en Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en Conseil d'Administration du CIAS du Grand Dax.

Les domaines d'intervention y seront décrits et détaillés en y intégrant les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2024-2028 du Département des Landes, et se déclinera en fiches actions.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

B. La crèche familiale du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax

1. Missions

La crèche familiale a pour mission d'accueillir de jeunes enfants de moins de 4 ans, sauf dérogation*, au domicile d'assistants maternels agréés et salariés de la structure.

**Pour la garde d'enfants dont l'âge dépasserait les limites précédemment définies, des dérogations pourront être accordées, après étude du dossier et accord écrit du médecin départemental de PMI et de Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax (CIAS).*

Elle veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement.

L'action de ce service s'inscrit aussi dans des notions de coéducation, de lutte contre les exclusions sociales, de bientraitance et de prévenance. Au moins une place par tranche de vingt places est réservée à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales, conformément au décret n°2006-1753 du 23/12/2006.

Elle apporte une aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier vie familiale, sociale et professionnelle.

Elle participe à l'intégration sociale des enfants porteurs d'un handicap ou d'une pathologie chronique.

L'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique pourra se faire après concertation avec les parents, l'équipe de la structure d'accueil, le médecin traitant et l'équipe de soin chargée de son suivi.

Elle veille à offrir un service de proximité pour les familles grâce à une répartition équilibrée des assistants maternels accueillants sur le territoire du Grand Dax.

La souplesse de son fonctionnement donne des réponses aux besoins d'accueil en horaires décalés/atypiques des familles.

2. Objectifs

Les objectifs visés sont de :

- ✓ garantir un environnement favorable au développement de l'enfant,
- ✓ participer à une cohésion sociale par le respect de la mixité (égalité d'accès aux services pour chacun),
- ✓ favoriser l'intégration et l'accès aux enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques,
- ✓ lutter contre les exclusions et favoriser la prévention par l'intégration de tous sans discrimination matérielle, intellectuelle ou physique,
- ✓ promouvoir dès le plus jeune âge des valeurs de solidarité, de respect de l'autre, de tolérance, de citoyenneté,
- ✓ faciliter la conciliation des parents entre leur vie familiale et professionnelle,
- ✓ faciliter l'installation de jeunes familles sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,
- ✓ promouvoir la place des parents au sein de la vie du service depuis la préinscription jusqu'à la fin de l'accueil (les parents sont invités à prendre une part active à la vie de la crèche familiale. Ils sont des acteurs incontournables dans la structure),
- ✓ assurer un accompagnement à la parentalité (rendez-vous avec la direction, le psychologue en fonction des besoins, divers temps de rencontre propices aux échanges…),
- ✓ développer le choix de modes d'accueil,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

- ✓ répartir les services Petite enfance sur tout le territoire sans déstabiliser l'offre actuelle, dans un souci de développement et de complémentarité,
- ✓ élaborer des liens de partenariat avec les acteurs du terrain,
- ✓ participer au développement de l'attractivité économique du territoire.

3. Les partenaires

Les missions de la crèche l'amènent à s'inscrire dans le réseau de la Petite enfance. En construisant des liens avec les acteurs du territoire, elle se situe en cohérence avec les dynamiques locales au plus près des besoins de la population. Ses disponibilités de place sont renseignées sur le site monenfant.fr de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Selon son champ de compétences, chacun des partenaires est un maillon indispensable permettant un partage d'information et d'analyse. Cela permet d'évaluer l'action du service, l'adapter aux besoins émergents pour garantir une qualité de prestations au service des enfants et de leurs familles.

- ➢ Les communes

  Les élus, secrétaires de mairie ou personnel des services communaux (écoles…).

- ➢ Les structures de la Petite enfance

  Les crèches collectives, halte-garderie, micros-crèches, assistants maternels et MAM, RPEI.

- ➢ Les institutions concernées par la Petite enfance

  Service PMI du Conseil départemental et CMS (centres médicaux-sociaux), CAF des Landes (coordinateurs territoriaux, REAAP…), MSA des Landes.

- ➢ Le secteur médico-social

  Pédiatres, médecins, CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), CMPP (Centre Médico-Psycho Pédagogique), CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), Centre Hospitalier de Dax (service pédiatrie, néonatologie, maternité, gynécologie obstétrique), PCO TDN (Plateforme de Coordination et d'Orientation des Landes – Troubles du neurodéveloppement) et tout autre partenaire du secteur médico-social.

- ➢ Le secteur économique

  Concerné par la problématique des modes de garde (hôpital et établissement de soins, thermes, grande distribution, base militaire).

- ➢ Le secteur associatif

  Partenariat culturel (conteur, musicien, psychomotricien, céramiste, peintre, snoezelen…).

4. Fonctionnement

Grâce à l'emploi de 2 assistants maternels ce service a une capacité d'accueil de 8 places.

L'accueil chez l'assistant maternel est assuré du lundi au samedi, de 6h à 20h, hors jours fériés, selon l'agrément modulé suivant :

du lundi au vendredi :

- 8 places de 8h à 18h
- 4 places de 6h à 8h et de 18h à 20h

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

le samedi (seulement pour des raisons professionnelles)

- 4 places de 6h à 20h

La crèche familiale propose trois types de contrat d'accueil.

- Accueil régulier

La crèche familiale propose + /- 6 places en accueil régulier qui seront réservées en priorité aux parents qui travaillent, ou en congé-formation, ou en recherche d'emploi. Il est défini par l'inscription d'un enfant sur des temps fixés à l'avance - qu'elle qu'en soit la durée - et se caractérise par la réservation de la place. Il implique donc la mise en place d'un contrat de forfaitisation mensuelle signé entre le gestionnaire et les parents et basé sur les jours et heures d'utilisation de la structure. Les parents sont tenus de donner leurs périodes ou durées de congés au moment de l'élaboration du forfait.

- Accueil occasionnel

La crèche familiale propose +/- 2 places en accueil occasionnel. Cet accueil est défini par une fréquentation dont la durée ou le rythme ne sont pas fixés. Le volume d'heures proposées en accueil occasionnel se fera en fonction des disponibilités du service. Les parents prennent contact avec le service de la crèche familiale pour connaître les possibilités d'accueil.

Une rythmicité de venue est nécessaire pour éviter les fluctuations de présence préjudiciables à l'enfant et la non utilisation des places chez l'assistant maternel.

- Accueil d'urgence

La crèche familiale propose +/-1 place en accueil d'urgence. Cet accueil nécessite un réel besoin pour faire face à une situation exceptionnelle (hospitalisation d'un parent, maladie…), et n'est accepté qu'après avis du Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI). Une inscription est obligatoire (responsable légal, autorisations). Cette place pourra être utilisée pendant une durée d'un mois pour laisser le temps à la famille de trouver une solution.

La crèche familiale met en œuvre la Charte Nationale de l'Accueil du jeune Enfant (Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant / Arrêté du 27 juin 2025 modifiant la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant) et le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant publié le 02 juillet 2025 (Loi Plein Emploi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 relative à la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant). Le projet d'accueil, le projet éducatif et le règlement de fonctionnement de son projet d'établissement viendront détailler plus précisément ses modalités d'accueil.

IV. PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La crèche familiale est un lieu de prévention précoce où parents et professionnels s'interrogent sur leurs pratiques quotidiennes pour préserver la santé des jeunes enfants et transmettre les valeurs du développement durable. Le service envisage le développement durable comme un facteur d'amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille. Les professionnels s'engagent dans des démarches écologiques et de qualité environnementale avec le double objectif de s'inscrire dans les objectifs globaux de transition écologique, et de favoriser la santé globale de l'enfant. Ils appliquent l'ensemble des recommandations des autorités nationales relatives à la santé de l'enfant et à la qualité de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

Le développement durable est une démarche globale que la crèche familiale met en œuvre et partage tant au niveau de la direction de la structure qu'au niveau de l'équipe de professionnels.

- **Locaux**

La crèche familiale dispose d'un local espace petite enfance répondant à l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage, de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort et s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

Pour s'assurer de la qualité de l'air au sein du domicile des assistants maternels, la crèche familiale a formé son personnel aux bonnes pratiques d'aération des espaces (formation suivie : « Du bon air dans ma maison »). La RecoVeille, la lettre d'information trimestrielle du projet RecoCrèches (porté par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine), qui décrypte l'actualité en santé-environnement pour la petite enfance leur est transmise à chaque nouvelle parution, de même que l'ensemble des informations diffusées par le Département des Landes en matière de santé, environnement et développement durable.

- **Les achats responsables**

La politique achats du service intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social (société insertion professionnelle pour le ménage…), tout en favorisant le développement économique. Chaque famille achats est réfléchie pour prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes, la consommation raisonnée des ressources mais aussi l'efficience économique en réfléchissant au plus près des besoins. En respectant les principes d'éco-conception, le choix se porte sur des produits de meilleure qualité, mieux adaptés aux enfants, en phase avec une politique de développement durable tout en maîtrisant les coûts.

La démarche achat s'applique sur tous les biens de consommation courante comme par exemple le matériel pédagogique (choix de jeux en bois issus de la gestion durable des forêts et labellisés, changes enfants labélisés OEKO TEX…).

Les assistants maternels favorisent des ateliers « fait maison » à partir de produits naturels.

Ils privilégient l'eau et le savon pour réaliser les soins d'hygiène et suppriment l'usage de produits cosmétiques et nettoyants : lingettes, lait de toilette, eaux parfumées et autre produits sans rinçage.

- **Alimentation**

Les assistants maternels de la crèche familiale élaborent personnellement les repas pour les enfants accueillis. L'alimentation saine et locale est au cœur de leurs préoccupations quotidiennes.

Ils privilégient l'origine, la saisonnalité et la qualité des produits, des cuissons adaptées pour préserver le goût, et la qualité des contenants alimentaires.

Ils utilisent de préférence de la vaisselle en verre, en inox ou porcelaine en particulier pour la cuisson, la remise en température et le service. Il n'est pas nécessaire de stériliser les biberons. Il convient de privilégier les biberons en verre et de sensibiliser les parents à l'intérêt d'en utiliser.

Ils ont été sensibilisés sur le respect de l'environnement et le tri des déchets dans leurs pratiques quotidiennes au sein de leur domicile.

- **Le nettoyage de la structure et du domicile des assistants maternels**

Le prestataire qui entretient les locaux de la structure utilise des éco-détergents à base d'ingrédients

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

biologiques, tous certifiés Ecocert et contact alimentaire. Ce choix contribue à proposer un air plus sain et des produits qui respectent l'environnement. Les éco-détergents utilisés sont ultra concentrés, c'est aussi un geste en faveur de l'environnement.

Les assistants maternels ont été formés à l'usage des produits d'entretien afin de s'inscrire dans une démarche de respect de l'environnement et de garantir la santé et la sécurité des enfants accueillis. Ils emploient des protocoles et produits d'entretien plus respectueux de l'environnement et de la santé (vinaigre blanc alimentaire, bicarbonate de sodium…).

- **La politique sociale**

Accès au lieu d'accueil et participation des parents :

Les parents peuvent accéder à l'ensemble du lieu d'accueil, à l'exclusion des parties privatives du domicile des assistants maternels.

Les temps de transmissions se font dans l'espace de vie de l'enfant ou un espace aménagé et non à la porte.

Les temps de séparation du matin sont réfléchis et discutés avec les familles.

Les parents sont encouragés à rester quand il le peuvent dans le lieu d'accueil avec respect du cadre proposé (sécurité des enfants, respect de la vie familiale de l'accueillant…).

Les parents sont invités à participer à des ateliers d'éveil culturel avec leur enfant et à tout autre évènement organisé par la crèche familiale.

Des temps de rencontre avec les parents et entre parents sont encouragés. Ces moments de convivialité peuvent servir de base pour des actions de soutien à la parentalité, renforçant ainsi la fonction parentale.

La direction et l'équipe se met au service des parents pour les recevoir individuellement ou de manière collective.

L'inclusion de tous les enfants et de leurs familles :

L'inclusion est un principe fondamental de l'accueil et guide l'ensemble des pratiques et des organisations. Les enfants et leurs parents sont accueillis sans distinction de genre, d'origine, de niveau social, de conditions de vie, de besoins spécifiques en matière de santé ou de handicap, sauf contre-indication médicale.

Le projet social et de développement durable s'inscrit dans l'analyse partagée au niveau départemental par le schéma départemental des services aux familles, et dans l'analyse des besoins réalisée par l'autorité organisatrice du service public de la petite enfance au niveau local. Il permet d'envisager l'adaptation du service aux besoins sociaux du territoire, et ses relations avec les partenaires.

Le Référentiel National de la qualité d'accueil du jeune enfant, base du projet d'établissement, accompagne les professionnels du secteur de la petite enfance dans l'accueil des familles allophones, l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou atteints de maladie chronique et l'accueil d'enfants sous mesure de protection et d'enfants victimes de violences intra-familiales. Il décrit les principes d'accueil et les bonnes pratiques pour une qualité d'accueil ouverte à tous.

Les pratiques organisationnelles :

L'organisation interne offre une visibilité sur les plannings, prévoit les modalités de remplacement des absences et les départs en formation.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 040-200018091-20260928-DEL38_2026-DE

Les assistants maternels construisent une planification des journées au sein de leurs domiciles.

La direction supervise la présence des enfants, informe les assistants maternels de tout changement de planning. Une planification des ateliers collectifs, des réunions de pratiques professionnelles, des évènements festifs est communiquée aux assistants maternels et mise à jour dès modification.

La journée pédagogique de formation est organisée par la direction. Son choix émane d'échanges réguliers avec l'équipe, des observations de terrain, des besoins observés.

Les assistants maternels participent activement à l'ensemble des temps d'échange proposés, la direction assure et accompagne une dynamique d'équipe riche et productive.

Les temps de formation individuels sont favorisés par la mise en place de remplacements des enfants selon les disponibilités du service. Les parents sont tenus informés dès l'inscription de l'importance de la formation continue dans une volonté de qualité de service.

La qualité des emplois et conditions de travail :

Le CIAS du Grand Dax s'engage dans des démarches d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

La direction met en œuvre des actions de prévention de l'épuisement, des risques psycho-sociaux et des douleurs professionnelles.

Les assistants maternels sont consultés sur leur besoin en matériel.

Ils sont sensibilisés sur la prévention des douleurs, des troubles musculo-squelettiques, les postures adaptées à prendre auprès du jeune enfant et le matériel adéquat. Ils sont conseillés sur l'aménagement de leurs espaces d'accueil.

La crèche familiale propose un accompagnement de proximité aux assistants maternels au quotidien afin de les soutenir dans l'accueil des enfants et des familles (visites à domicile régulières, réunions mensuelles de pratiques professionnelles, temps de formation, ateliers collectifs d'éveil culturel….), comme pour les familles dans le souci de les aider à concilier vie professionnelle et familiale, quel que soit leur origine socioprofessionnelle.

La direction est formée au management et aux connaissances métier sur le développement de l'enfant.